

21 octobre 2014 :
première rencontre avec Madame DELGA sur le sujet DGCCRF.

Déclaration liminaire



Madame la Ministre,

Comme vous l'aurez compris, la question de l'existence espérée, désirée ou potentielle d'une chaîne de commandement propre à la DGCCRF est au centre de nos débats d'aujourd'hui.

Encore faudrait-il savoir exactement ce que parler veut dire.

Ce 21 octobre 2014, force est de constater que la circulaire **FILLON** du 31 décembre 2008, demeure toujours en vigueur lorsqu'elle précise notamment que le Préfet de département est le **supérieur hiérarchique direct**, via le Directeur Départemental Interministériel, des agents de la DGCCRF :

- il a la mainmise du pouvoir de notation (c'est-à-dire de l'avancement et donc de la promotion de ces agents),
- il a la maîtrise du pouvoir disciplinaire,
- il a un droit de regard sur les mutations et les mouvements de personnels au départ ou à l'arrivée dans son département.

Le syndicat national , avec l'appui de sa fédération  vous demande donc aujourd'hui qu'elles sont vos intentions réelles eu égard au contenu de cette circulaire : allez-vous **OUI OU NON** demander l'annulation de cette disposition et rendre à la Direction générale de la DGCCRF le contrôle effectif des agents dont à elle a la charge ?

Allez-vous OUI ou NON demander l'annulation de la Circulaire FILLON concernant l'emprise hiérarchique des Préfets sur les agents de la DGCCRF ?

Cela fait bientôt 6 années qu'on mène ces personnels en bateau sur l'air du « tout va très bien madame la Marquise » et ce ne sont pas les me surettes prévues en la matière par le plan d'actions - lesquelles ne font qu'accompagner le processus de dématérialisation de la DGCCRF - qui vont trancher le nœud gordien du pro-

blème.

D'ailleurs, depuis la promulgation dudit protocole, avez-vous constaté le début du commencement de déblocage de cette situation ? Poser la question, c'est en fait y répondre...

AUCUN !

Symptomatiquement, la Direction générale a parfaitement saisi la dimension de la difficulté qui se posait à elle et a choisi depuis lors, comme il est malheureusement de coutume, la solution de facilité en gonflant artificiellement les effectifs alloués aux pôles C des DIRECCTEs - **SEUL LIEU OÙ ELLE DISPOSE ENCORE D'UNE FENÊTRE DE TIR EN MATIÈRE DE CAPACITÉ D'INTERVENTION** - et en affaiblissant parallèlement (réduction des effectifs oblige...) le flux qui aurait permis à nombre de DDI d'au moins pouvoir surnager.

Si aujourd'hui, vous nous exprimez la volonté et la capacité politique d'affirmer devant les instances décisionnaires la nécessité impérative, en ces temps de crise, de rompre avec un passé destructeur pour un service public de protection du consommateur compétent et réactif, capable d'assumer pleinement ses fonctions de contrôle et de soutien aux entreprises qui jouent le jeu de la loyauté des transactions, de la sécurité de leurs produits et de la concurrence, alors effectivement, Madame la Ministre, nous pourrons faire un bout de chemin ensemble.

Nous pourrons ainsi, dès le début de la semaine prochaine, vous présenter nos propositions concernant les différents maillons de cette chaîne de commandement, savoir :

- **la nécessaire dynamisation de l'échelon local** concernant la tonicité des contrôles et la qualité du suivi intelligent des entreprises intégrées dans le tissu social,
- **la valorisation de l'échelon régional** en tant que véritable relais du pilotage, de l'animation et de la coordination dans sa zone de compétence aujourd'hui ou demain (réforme territoriale se profilant à l'horizon),
- **l'indispensable réflexion sur l'organisation de la Direction générale** qui doit redevenir un creuset d'idées, de perspectives et de prospective capable de donner et d'ordonner à ces mêmes échelons territoriaux une ligne d'action claire, une conception managériale à dimension humaine et une gestion valorisante du personnel qui n'a connu, depuis 6 ans que des restrictions et du stress.

